

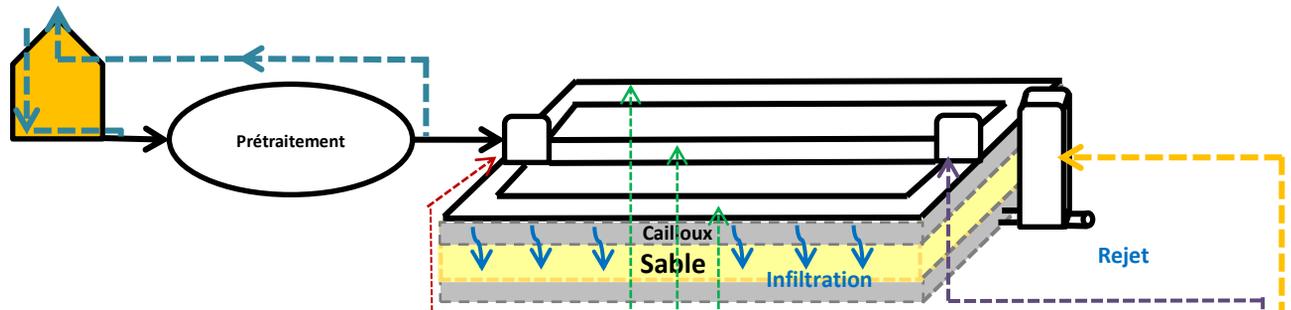
FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

FONCTION

Cette filière est un système de **traitement**. Elle a pour rôle d'épurer par un sol reconstitué les eaux déjà prétraitées.



Cet ouvrage est constitué de 5 sections/parties.



1. Le regard de répartition permet de collecter les eaux prétraitées et de les répartir équitablement dans chaque drains. L'eau arrivant dans ce regard doit être « clair », sans matière en suspension (MES). En présence de MES veuillez vous référer à la fiche sur la fosse toutes eaux.



2. Les drains sont des tuyaux percés sur le dessous. Ils ont pour rôle d'infiltrer les effluents. La flore bactérienne vient se fixer sur le substrat (sable) afin de dépolluer l'eau à son passage.



3. Le regard de bouclage vient boucler l'ensemble des drains. Étant au bout du système, il ne doit pas recevoir d'effluent. Il doit rester sec. *Note : il peut y avoir une faible présence d'eau due à la condensation et/ou de l'eau de pluie passant par un tampon ajouré.*



4. Une série de trois drains au fond de l'ouvrage récupèrent les eaux usées traitées.



5. Enfin le regard de contrôle permet de voir le bon écoulement des eaux traitées.

ENTRETIEN

Il n'y a pas véritablement d'entretien à réaliser sur cette filière. Seulement une série de préconisations.

- Surveiller le regard de répartition pour vérifier l'absence de départ de boues.
- Surveiller au moins une fois par an le regard de bouclage. Un regard sec traduit un équipement en bonne santé. En cas de montée en charge de ce regard, il sera urgent de réaliser un curage du système.
- Laisser toute la surface de la filière libre et enherbé.
- Ne pas nettoyer l'intérieur des regards.

REMARQUES

- C'est un système robuste dans le temps si l'entretien du prétraitement est bien réalisé. Cependant les drains sont très légers et casse facilement en cas de pose d'une charge lourde sur le système ou du passage d'un véhicule dessus.
- En cas de colmatage ou de casse des drains, l'ensemble de la filière de traitement doit être changé.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
03 23 09 50 51 - assainissement@cc-vermandois.com
www.cc-vermandois.com